

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'environnement, de  
l'énergie et de la mer en charge des  
relations internationales sur le climat

---

**Arrêté du 04 octobre 2016**

**modifiant l'arrêté du 21 Août 2006 portant désignation du site Natura 2000**

**Grottes du Trou Noir**

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1611778A

**La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat.**

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 (zone spéciale de conservation) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

## **Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La carte au 1/25 000 annexée au présent arrêté abroge et remplace la carte annexée à l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site « Natura 2000 Grottes du Trou Noir » (zone spéciale de conservation) FR7200699. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département de la Gironde sur une partie du territoire des communes suivantes : Saint-Martin-de-Lerm, Saint-Martin-du-Puy.

### **Article 2**

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Grottes du Trou Noir (zone spéciale de conservation).

### **Article 3**

La carte visée à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture Gironde, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle Aquitaine ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

#### Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 04 OCT. 2016

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

## Annexe

### à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 7200699 Grottes du Trou Noir (zone spéciale de conservation)

#### Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

##### 1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

8310 Grottes non exploitées par le tourisme

##### 2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

###### Amphibiens

*Aucune espèce mentionnée*

###### Invertébrés

*Aucune espèce mentionnée*

###### Mammifères

1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1307	Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>
1310	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>

###### Plantes

*Aucune espèce mentionnée*

###### Poissons

*Aucune espèce mentionnée*

Reptiles

*Aucune espèce mentionnée*

Fait le **04 OCT. 2016**

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



M. MITTEAULT



Ministère  
de l'Environnement,  
de l'Énergie  
et de la Mer

Site Natura 2000 Grottes du Trou Noir Zone spéciale de conservation

FR7200699 (Département de la Gironde, Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes)

Carte (fond cartographique IGN Scan25) - Modification de site d'importance communautaire  
signé le

Le Directeur de l'eau et de la biodiversité **04 OCT. 2016**  
*François*  
**François MITTEAULT**

